

Chose étonnante, au milieu de ce bouleversement général, tous acceptent d'un commun accord l'intervention bienfaisante de l'Église, seule institution demeurée debout et capable de consoler les vaincus et de pacifier les vainqueurs.

La mission de l'Église qui, jusqu'alors, n'avait eu à s'occuper que du salut des âmes, va se modifier notablement et l'obliger à travailler même au bonheur temporel des peuples. Il importe donc de connaître les forces vives qui se développent alors au sein du christianisme et qui lui permettent d'exercer une si grande influence sur les princes non moins que sur les nations.

Les évêques, depuis longtemps placés par la législation de Constantin, au premier rang de la société civile, revêtus par elle d'un caractère officiel, transformés en véritables magistrats religieux, avaient, malgré toutes les perturbations sociales, conservé le prestige qui s'attachait à leur dignité. Appliqués à des fonctions sublimes, ils étaient encore, par leur intelligence et leur vertu, élevés au-dessus du vulgaire ; leur autorité, s'exerçant d'une manière indiscutable sur les consciences des fidèles, acquit un surcroît de puissance par le moyen des conciles fréquents à cette époque troublée, pendant qu'ils travaillaient efficacement à la conversion des princes dont ils subsidiaient la loi. Au-dessus de tous les pasteurs, le Pape, plusieurs fois sauveur de Rome et protecteur reconnu des opprimés, traitant d'égal à égal avec les rois, vit son pouvoir s'affermir, s'étendre, s'élever, s'exercer même dans le domaine temporel, et cela sans abus ni usurpation, mais à la prière des peuples et du consentement des princes.

Sous sa direction suprême, l'épiscopat et tout le sacerdoce travaillaient, dès l'entrée du moyen âge, à la grande œuvre de la civilisation.....

En cela, ils furent puissamment aidés par les institutions monastiques grâce à l'efficacité extraordinaire qui leur fut ajoutée par la règle de Saint-Benoît, qui réunit tous les moines d'Occident en une immense armée du dévouement et de la pacification.

Cette règle, chef-d'œuvre de prudence et de sagesse, destinée uniquement, dans l'intention de son auteur, à fournir aux moines les moyens les plus propres à les conduire dans la voie des conseils évangéliques, put servir de modèle aux gouvernements, et exercer une influence efficace et salutaire sur les mœurs publiques et privées. Consacrant les principes de l'origine divine de l'autorité, de l'égalité de tous devant Dieu, devant l'Église et devant les hommes, et de la propriété d'autrui. C'est un véritable code de lois religieuses, morales, pénales et même politiques. Cette règle bénédictine, qui devait absorber toutes les constitutions particulières, eut en outre pour résultat de faire accomplir aux moines des travaux immenses, tant dans l'ordre matériel que dans l'ordre intellectuel. Devenus de véritables colonies agricoles, les nombreux monastères bientôt disséminés par toute l'Europe, sont en réalité peuples de travailleurs infatigables qui changent le sol inculte ou stérile en une terre féconde ; et industriels en tous genres, ils enseignent tous les métiers